**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 29 (1884)

**Heft:** 12

**Titelseiten** 

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE MILITAIRE SUISSE

XXIXº Année.

Nº 12.

15 Décembre 1884

## Réseaux ferrés et fortifications.

II. 1

Nous avons publié, dans notre avant-dernier numéro, divers extraits du rapport de gestion de l'autorité militaire supérieure sur l'exercice de 1883, d'où il ressort que le département militaire suisse a maintenant dans ses cartons un beau projet de fortifications prêt à être soumis aux Chambres au bon moment.

Comme il s'agit ici d'assurer une entreprise qui comportera dans son ensemble une dépense d'une centaine de millions de francs, soit en bloc si l'on veut procéder rationnellement et franchement, soit petit à petit si l'on croit plus parlementaire de morceler l'exigence totale en échelons successifs, il est bon, au simple point de vue financier, qui n'est pourtant ici que secondaire, d'en causer un peu, même prématurément, pendant qu'il en est temps encore, c'est-à-dire avant que le siège ne soit fait, au moyen de combinaisons d'intérêts locaux ou personnels, comme cela arrive beaucoup trop souvent dans nos affaires fédérales.

Rappelons tout d'abord que cette question des fortifications suisses, qui a déjà donné lieu à toute une bibliothèque, en langue allemande surtout, est née il y a cinq à six ans à propos des nouveaux forts français construits sur le Jura. D'honorables et chauds patriotes bâlois, bernois, neuchâtelois, genevois s'en alarmèrent, et leurs alarmes trouvèrent immédiatement un retentissant et sympathique écho au-delà du Rhin. Nos voisins du Nord croyaient ou affectaient de croire que les Français préparaient leur revanche de 4870 par une opération à travers la Suisse qui les amènerait au cœur de l'Allemagne du Sud; les journaux militaires et civils de Stuttgard, de Carlsruhe, de Darmstadt et autres, ne se firent pas faute de nous engager à des contre-préparatifs de neutralité, à des contre-forts dans le Jura, représentés comme étant de la plus grande urgence.

La calme indécision des autorités suisses devant ces excitations étrangères, dont la partialité était patente, fut dénoncée comme une sorte de violation des devoirs de la neutralité helvétique; des

Voir notre numéro de juillet 1884.